

Département du Doubs

**Commune de FRANOIS**

**N°2026/052**

**Code Postal 25770**

**Bureau Distributeur FRANOIS**

.....  
**EXTRAIT**

**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
-----

**Arrondissement de  
BESANCON**

Séance du 21/04/2026

**Canton de Besançon 1**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que  
la convocation a été faite le  
10/04/2026 et que le nombre  
des membres en exercice est  
de dix-neuf.**

Présents : 15

Mmes DELESSARD, GILLET, SIMON BOUVRET,  
TANNIERES, DUBOIS, ICHOU, HAMDAN,  
LECLERC ;  
MM. BOURGEOIS, LORY, MOUTON, BAULIEU,  
DUMORTIER, JOLY, COUDRY ;

Procurations de vote : 2

Monsieur François PONS donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LORY ; Monsieur Damien LAPOUGE donne pouvoir à Monsieur Patrice MOUTON

Absents excusés : 2

Marine PRALON, Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DU GYMNASSE DE  
FRANOIS**


***Rapporteur : Emile BOURGEOIS***

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de formaliser les conditions d'entretien du gymnase municipal,

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, la convention établie entre la commune de Franois et le club de handball de Franois relative aux prestations d'entretien du sol du terrain et de surveillance du gymnase municipal.

Publié le 27 avril 2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026  
Reçu en préfecture le 24/04/2026  
Publié le   
ID : 025-212502587-20260421-2026059-DE

Cette convention, annexée à la délibération, définit en détail les prestations assurées par le club ainsi que les conditions et les modalités d'intervention et précise que ces prestations sont réalisées pour un montant forfaitaire annuel de 7 500€.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'accepter cette convention.

*Messieurs Jean-Pierre LORY et Patrice MOUTON intéressés à l'affaire, ne prennent pas part au vote.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention :*

- *approuve les termes de la convention entre la commune de Franois et le club de hand de Franois relative à l'entretien du gymnase communal*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention*

**Fait et délibéré, le 21 avril 2026**

**Le Maire,**

**Émile BOURGEOIS.**

